

CONSEIL

Conseil

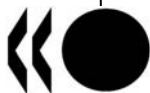
PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMITE DES STATISTIQUES

(Note du Secrétaire général)

Cette révision reprend les amendements convenus au Comité exécutif du 7 octobre 2008 [CE/M(2008), point 173].

JT03252750

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format



Introduction

1. Le Comité des statistiques (appelé ci-après « Comité des statistiques » ou « CSTAT ») a été créé par le Conseil au cours de sa 1077^e session du 12 février 2004 [C/M(2004)3, point 40]. La date d'expiration de la Résolution du Conseil portant création du Comité [C(2003)217 et C(2003)217/CORR1, qui figure dans l'Annexe I] a été fixée au 31 décembre 2008. Le mandat du CSTAT doit donc être renouvelé avant cette échéance.

Contexte

2. Le CSTAT a été créé pour améliorer la cohérence générale des activités statistiques de l'OCDE. Il était notamment souligné dans la Résolution du Conseil qu'un Comité des statistiques serait essentiel pour améliorer la qualité d'ensemble des statistiques de l'OCDE, en renforçant la coopération aussi bien entre les différents pays qu'entre les pays et le Secrétariat. En outre, il permettrait de renforcer l'influence de l'OCDE sur la mise au point de statistiques fiables et comparables, au double plan national et international, et d'améliorer le dialogue entre les décideurs, les analystes et les services fournisseurs de données.

3. Depuis sa mise en place en 2004, le CSTAT a pour mandat de superviser tout l'éventail des questions relatives aux statistiques et à la politique en la matière qui concernent l'Organisation, ce qui implique notamment qu'il est responsable devant le Conseil de la politique statistique de l'OCDE, qu'il veille à ce que les statistiques de l'OCDE répondent à des normes de qualité élevées, qu'il approuve officiellement les recommandations méthodologiques mises au point sur des sujets particuliers, qu'il approuve des normes communes pour l'échange de données et de métadonnées entre l'OCDE et les services nationaux fournisseurs de données, et qu'il prend les mesures appropriées sur tout autre sujet soumis par le Chef statisticien de l'OCDE touchant l'exercice de ses activités [C(2003)217 et C(2003)217/CORR1]. Il est considéré que ce mandat reste adapté à la poursuite des objectifs de la Convention de l'OCDE, et qu'il devrait rester inchangé sur la substance. Il est proposé de renouveler le mandat, tel que figurant en Annexe I, pour une nouvelle période de cinq ans.

4. Le CSTAT est actuellement doté de quatre organes subsidiaires, à savoir le Groupe de travail sur les statistiques économiques à court terme (STESWP), créé le 27 octobre 2005, le Groupe de travail sur la comptabilité nationale (WPNA), créé le 27 octobre 2005, le Groupe d'experts de l'OCDE sur l'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX), créé en janvier 2004, et le Groupe de travail sur les statistiques du commerce international des biens et des services (WPTGS), créé le 13 juin 2007. Au cours de sa session des 9 et 10 juin 2008, le CSTAT a examiné la pertinence de ses organes subsidiaires et approuvé le texte reproduit dans l'Annexe II de ce document, qui propose de prolonger les mandats du WPNA, du SDMX et du WPTGS sans aucune modification. Le CSTAT a également approuvé la proposition de ne pas prolonger le mandat du STESWP, ainsi que l'avait recommandé le Bureau de ce Groupe de travail. Une fois que le mandat du CSTAT aura été renouvelé, le Comité des statistiques procédera au renouvellement des mandats du WPNA, du SDMX et du WPTGS.

Action proposée

5. A la lumière de ce qui précède, le Secrétaire général invite le Conseil à adopter le projet de conclusions suivant :

LE CONSEIL

- a) prend note du document C(2008)126/REV1 ;

- b) convient de renouveler le Mandat du Comité des statistiques figurant en Annexe I au document C(2008)126/REV1, pour une nouvelle période de cinq ans ;
- c) note que le Comité des statistiques renouvellera les mandats de trois de ses organes subsidiaires, à savoir le Groupe de travail sur la comptabilité nationale, le Groupe d'experts de l'OCDE sur l'échange de données et de métadonnées statistiques, et le Groupe de travail sur les statistiques du commerce international des biens et des services.

ANNEXE I

PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMITE DES STATISTIQUES

[Sur la base du C(2003)217 et C(2003)217/CORR1 approuvé lors de sa 1077^{ème} session
du 12 février 2004, C/M(2004)3, point 40]

LE CONSEIL

Vu la Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques du 14 décembre 1960, et notamment les articles 1, 3, 5a) et 9 de ce texte ;

Vu le Règlement de procédure de l'Organisation, et notamment l'article 18 a) iii) ;

Vu le Règlement financier de l'Organisation ;

Vu les conclusions du Conseil du 25 juillet 2002 sur la *Structure des Comités et multidisciplinarité : Recommandations* [C/M(2002)17] ;

Vu la recommandation contenue dans le document C(2003)176, *Mise en oeuvre des recommandations du rapport Nicholson*, concernant la transformation de la Réunion des Chefs statisticiens en un Comité des statistiques ;

Vu le document C(2003)217 et son CORR1 concernant la Création d'un Comité des statistiques de l'OCDE ;

Vu le document C(2008)126/REV1 concernant le renouvellement du mandat du Comité des statistiques ;

Reconnaissant que la création d'un Comité des statistiques améliorerait la cohérence générale des activités de l'OCDE dans ce domaine ;

Notant que, de ce point de vue, un Comité des statistiques serait essentiel pour améliorer la qualité d'ensemble des statistiques de l'OCDE, en renforçant la coopération aussi bien entre les différents pays qu'entre les pays et le Secrétariat ; pour renforcer l'influence de l'OCDE sur la mise au point de statistiques fiables et comparables, au double plan national et international ; et pour améliorer le dialogue entre les décideurs, les analystes et les services fournisseurs de données ;

Sur la proposition du Secrétaire général ;

DECIDE :

Article 1

Le Comité supervise tout l'éventail des questions relatives aux statistiques et à la politique en la matière qui concernent l'Organisation.

Dans l'exécution de son mandat, le Comité :

1. est responsable devant le Conseil de la politique statistique de l'OCDE, tant au sein de l'Organisation que vis-à-vis du reste du monde ;
2. veille à ce que les statistiques de l'OCDE répondent à des normes de qualité élevées ;
3. supervise le programme de travail et budget de la Direction des statistiques ;
4. conseille les autres comités et Directions de l'OCDE sur leurs projets, en mettant en lumière les lacunes et les défis à relever et en contribuant à la mise au point d'un programme de travail statistique de l'OCDE opérationnel et bien coordonné ;
5. approuve officiellement les recommandations méthodologiques mises au point sur des sujets particuliers, en coopération avec les autres Comités chargés de questions de fond s'y rapportant, et favorise leur mise en oeuvre ;
6. approuve des normes communes pour l'échange de données et de métadonnées entre l'OCDE et les services nationaux fournisseurs de données ;
7. prend les mesures appropriées sur tout autre sujet soumis par le Chef statisticien de l'OCDE touchant l'exercice de ses activités.

Article 2

Le Comité entretient d'étroites relations de travail avec les autres organes compétents de l'Organisation, en veillant à ce que les statistiques soient traitées au sein de l'OCDE de manière horizontale et bien coordonnée.

Le Comité entretient le cas échéant, et conformément aux règles de l'OCDE, des relations avec d'autres organisations internationales, en s'employant à mettre en oeuvre des programmes de travail coordonnés et complémentaires dans les domaines d'intérêt commun.

Article 3

Le mandat viendra à expiration le 31 décembre 2013, à moins que le Conseil en décide autrement.

ANNEXE II

EVALUATION DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CSTAT [extrait du document STD/CSTAT/RD(2008)2]

1. Le mandat du Comité des statistiques (CSTAT) doit expirer fin 2008. Dans le cadre du cycle de gestion intégré de l'OCDE, le Conseil a décidé que tous les Comités devraient faire l'objet d'une évaluation en profondeur, sous la direction du Conseil, avant que soit envisagé le renouvellement de leur mandat, afin que les conclusions de cette évaluation puissent servir à une éventuelle révision dudit mandat. Néanmoins, compte tenu de l'insuffisance des ressources disponibles, aucune évaluation en profondeur du CSTAT n'est encore prévue dans le programme actuel pour 2008-2009. Le mandat actuel du CSTAT devra donc être révisé avant que le Comité ait fait l'objet de cette évaluation en profondeur.

2. Le Comité exécutif du Conseil a programmé à titre provisoire l'examen du renouvellement du mandat du CSTAT pour sa session d'octobre 2008. Avant cette échéance, le CSTAT devra arrêter un nouveau projet de mandat à soumettre au Conseil.

3. La procédure de renouvellement des mandats des Comités a été modifiée en 2006, le Conseil ayant alors décidé d'intégrer dans le Règlement de procédure de l'OCDE un nouvel article 21 c), libellé comme suit :

« Préalablement au renouvellement de leur propre mandat, les comités ou organes subsidiaires établis par le Conseil entreprendront une évaluation du maintien de la pertinence de leurs propres organes subsidiaires et en présenteront les résultats au Conseil conjointement à la proposition de renouvellement. »

4. En conséquence, avant de préparer une demande de renouvellement de son mandat, le CSTAT devra se demander si ses organes subsidiaires – à savoir le Groupe de travail sur les statistiques économiques à court terme (STESWP), le Groupe de travail sur la comptabilité nationale (WPNA), le Groupe d'experts sur l'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX), et le Groupe de travail sur les statistiques du commerce international des biens et des services (WPTGS) – sont toujours pertinents et parvenir à la conclusion que tel est le cas.

Groupe de travail sur les statistiques économiques à court terme (STESWP)

5. Le STESWP a été créé en octobre 2005 et chargé d'améliorer la qualité des indicateurs économiques à court terme conformément aux priorités établies par le CSTAT. Le Groupe de travail présente notamment des recommandations et lignes directrices en vue de la mise au point et de l'amélioration de méthodologies, de séries et d'indicateurs statistiques internationalement comparables pour suivre l'évolution à court terme des économies. En outre, il constitue une instance au sein de laquelle les pays membres peuvent échanger des informations sur de nouvelles méthodes de collecte, de compilation, d'analyse et de présentation des données, ainsi que sur l'élaboration de nouveaux indicateurs économiques à court terme. Ses principales réalisations au cours des dernières années comprennent :

- le *Manuel sur la communication et la présentation de données et de métadonnées*, qui présente un ensemble de référence unique et complet comprenant des recommandations et des lignes directrices internationales pour la communication et la présentation de données et de métadonnées statistiques ;

- le *Compilation Manual for an Index of Service Production* [à paraître en français], qui comble un vide dans les normes internationales statistiques existantes en matière de lignes directrices et de recommandations sur l'élaboration d'indicateurs de production dans le secteur des services, et encourage de fait la mise au point de tels indicateurs dans la zone OCDE et au-delà ;
- deux documents d'orientation fournissant des conseils et des exemples de pratiques optimales quant à l'utilisation de données administratives pour compiler et diffuser des données statistiques ;
- l'élaboration de statistiques annuelles et trimestrielles normalisées concernant les coûts unitaires de main-d'œuvre et d'indicateurs connexes pour les pays de l'OCDE et certaines économies non membres ;
- la création d'une Équipe de travail OCDE/Eurostat sur l'analyse des révisions des statistiques économiques infra-annuelles et l'élaboration de Lignes directrices pour la politique de révision et l'analyse des révisions, qui s'est accompagnée du développement et de la mise à disposition d'un logiciel permettant aux offices statistiques nationaux (OSN) de procéder à leurs propres analyses de révisions, ainsi que de la création d'une base de données de l'OCDE sur l'analyse des révisions concernant nombre des statistiques à court terme de l'OCDE.

6. Après avoir mis en regard les réalisations du Groupe de travail et son mandat, le Bureau du STESWP est parvenu à la conclusion que la plupart de ses objectifs prioritaires avaient été atteints, et a recommandé par conséquent qu'il soit mis fin à l'existence du STESWP après la réunion de 2008. Le Bureau a indiqué qu'au terme de la réunion de 2008, le Groupe de travail, par le biais de ses divers groupes d'étude, aurait traité un certain nombre de questions clés représentant des « lacunes » essentielles à combler en matière de méthodologie statistique au sein de la communauté statistique internationale, concernant les statistiques économiques à court terme. Néanmoins, le Bureau estime qu'il est très important de préserver de manière non officielle le réseau qui a été mis sur pied, et recommande que des dispositions concrètes soient adoptées à cet effet avant la dissolution officielle du Groupe de travail. Cette question sera traitée au cours de la réunion de juin 2008 du STESWP.

7. Le Comité est invité à approuver la recommandation du Bureau du STESWP (dans l'attente de la décision finale qui sera prise au cours de la réunion de juin du Groupe de travail) de mettre fin à l'existence du Groupe de travail au terme de son mandat, en notant que le réseau mis en place continuera à fonctionner de manière plus informelle.

Groupe de travail sur la comptabilité nationale (WPNA)

8. Le Groupe de travail sur la comptabilité nationale a été créé officiellement en octobre 2005 et chargé d'améliorer la qualité des données relatives à la comptabilité nationale conformément aux priorités établies par le CSTAT. Le WPNA s'est attaché à la réalisation des objectifs essentiels prévus par son mandat. Ses principales réalisations au cours des dernières années comprennent :

- des contributions de fond à la révision en cours du Système de comptabilité nationale (SCN), ayant notamment pris la forme de travaux sur les comptes des administrations publiques, la mesure du capital et la mesure des stocks de recherche-développement (R-D). En outre, le Groupe de travail a servi de cadre pour la présentation et l'explication de propositions de modifications du SCN de 1993 ;
- une coopération active avec le Groupe de travail sur les statistiques financières, reposant sur une réunion annuelle commune ;

- la promotion de la convergence internationale des méthodes de comptabilité nationale. Toutes les réunions ont été consacrées à certains problèmes méthodologiques, les pays présentant des contributions sur le thème abordé. Des enquêtes ont été régulièrement réalisées auprès des pays sur des thèmes tels que l'utilisation de tableaux des ressources et des emplois pour équilibrer les comptes nationaux, les méthodes appliquées pour chaîner des estimations en volume, l'évaluation des terrains et la mesure des variations des stocks. Ces enquêtes, les débats connexes et les recommandations formulées ont été très appréciées par le Groupe de travail ;
- l'amélioration de l'actualité et de la couverture des données de comptabilité nationale collectées par l'OCDE auprès de ses pays membres. Ce résultat a été obtenu grâce des communications régulières du Secrétariat sur l'état des bases de données de l'OCDE, et à des débats avec les pays ;
- le lancement de nouveaux travaux méthodologiques et empiriques, notamment dans le domaine de la mesure en volume des services de santé et d'éducation ;
- une concertation avec des pays non membres passant par une coopération active avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) et ses pays membres, et par l'encouragement des « BRICS » (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) à fournir des contributions en vue des réunions.

9. Au cours des trois années à venir, les objectifs essentiels du WPNA, tels qu'ils sont énoncés dans son mandat actuel, devraient être conservés. Plusieurs tâches revêtiront une importance particulière dans un avenir prévisible :

- la promotion active de l'application du système révisé de comptabilité nationale. Dans de nombreux cas, il sera nécessaire de s'entendre sur les modalités d'application de recommandations révisées (concernant par exemple la capitalisation de la R-D ou les régimes de retraite) et le Groupe de travail a un rôle important à jouer en termes de promotion de méthodes harmonisées dans les différents pays ;
- le Groupe de travail devra gérer les problèmes soulevés par les différences de calendrier d'application du SCN révisé, en vue de préserver la comparabilité des données internationales pendant la période de transition ;
- le WPNA devra renforcer son rôle en tant qu'organe de réalisation et de promotion de travaux de recherche sur les comptes nationaux. À cet égard, il lui revient d'assurer le suivi du programme de recherche sur le SCN ;
- les liens avec les pays non membres devraient être encore resserrés, compte tenu du processus d'adhésion engagé par l'OCDE à l'égard de nouveaux membres potentiels et des efforts d'engagement renforcé déployés par l'Organisation vis-à-vis d'autres économies non membres.

10. Dans la mesure où le WPNA reste pertinent au regard des priorités définies par le Comité des statistiques, le CSTAT est invité à recommander que le mandat du Groupe de travail soit prolongé parallèlement à son propre mandat.

Groupe d'experts sur l'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX)

11. Le Groupe d'experts a été créé en janvier 2004 et est devenu officiellement un organe subsidiaire du CSTAT à la suite de la session de juin 2005 du Comité. Ce Groupe a été créé pour former un réseau d'experts des technologies de l'information et de la communication (TIC) chargé d'examiner des aspects

stratégiques du développement et de la mise en œuvre pratique de nouvelles procédures d'échange et de partage de données statistiques entre l'OCDE, ses pays membres et d'autres organisations internationales.

12. Le principal objectif du Groupe d'experts est de cerner les moyens d'améliorer les activités de collecte et de partage de données menées par l'OCDE avec ses pays membres, ainsi que de promouvoir le développement et l'utilisation de normes et de lignes directrices sur l'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX, *Statistical Data and Metadata eXchange*) à cette fin. Les réunions du Groupe d'experts offrent en outre une occasion appréciable aux pays membres de se pencher et d'influer sur le développement des normes, lignes directrices et outils relatifs au SDMX.

13. Les réunions du Groupe d'experts sont organisées régulièrement, et mettent en présence un large éventail de représentants des pays membres ainsi que de tous les pays en voie d'adhésion à l'OCDE, et occasionnellement des participants de pays bénéficiant de l'engagement renforcé ainsi que d'autres observateurs. Nombre d'organisations internationales prennent part aux activités du Groupe d'experts, puisque des représentants de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), d'Eurostat, du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque centrale européenne (BCE), de la Banque des règlements internationaux (BRI), du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) participent régulièrement à ses réunions.

14. Dans la mesure où le Groupe d'experts sur l'échange de données et de métadonnées statistiques demeure pertinent en tant qu'espace de dialogue permettant d'améliorer régulièrement la collecte des données et les activités connexes, ainsi que d'élaborer des normes et des lignes directrices, le CSTAT est invité à recommander que le mandat du Groupe d'experts soit prolongé parallèlement à son propre mandat.

Groupe de travail sur les statistiques du commerce international des biens et des services (WPTGS)

15. Ce nouvel organe subsidiaire du CSTAT a été créé en juin 2007 à la suite d'une proposition de fusion du Groupe d'experts des statistiques du commerce international de marchandises et du Groupe d'experts des statistiques du commerce international de services en un organe subsidiaire de niveau 2 du Comité. Cette proposition avait été motivée par les liens étroits existant entre les thèmes traités par ces deux Groupes d'experts, et par le souci de mieux exploiter les synergies possibles. La première réunion du Groupe de travail sur les statistiques du commerce international des biens et des services (WPTGS) aura lieu en septembre 2008.

16. Le Groupe de travail conservera les modalités de fonctionnement qui ont fait leurs preuves lors des réunions antérieures des Groupes d'experts, une session étant consacrée aux statistiques du commerce de marchandises et une autre aux statistiques du commerce de services, auxquelles s'ajoutera une session ayant trait à la fois aux échanges de biens et de services et aux questions d'analyse connexes. Le Groupe de travail sera notamment chargé de :

- faciliter la mise en place et l'amélioration de méthodologies comparables à l'échelle internationale, afin de promouvoir la comparabilité, la fiabilité, la cohérence et la constance des statistiques sur le commerce des biens, des statistiques sur les échanges de services, ainsi que des indicateurs de mondialisation ayant un rapport direct ou indirect avec les échanges ;
- contrôler et encourager, en coopération avec les deux Équipes spéciales intersecrétariats sur les statistiques du commerce international de marchandises et du commerce international de services, la mise en pratique de cadres conceptuels, de directives et de manuels adéquats visant à améliorer la pertinence et la comparabilité à l'échelle mondiale des statistiques du commerce international ainsi que des indicateurs de mondialisation ayant un rapport direct ou indirect avec les échanges ;

- étudier et analyser les nouvelles tendances des échanges afin de répondre aux besoins de l'analyse économique et commerciale et d'apporter une base aux négociations commerciales ;
- débattre des questions de statistique pertinentes et intéressantes pour les statisticiens et les analystes spécialisés dans le commerce international, et fonctionner de manière générale comme un lieu d'échange et un point de lancement des améliorations méthodologiques ;
- superviser la collecte et la diffusion des statistiques pertinentes sur le commerce international des biens et des services ;
- superviser les travaux du Secrétariat sur les statistiques de la balance des paiements (hors travaux spécialisés sur les statistiques d'investissement détaillées) ;
- superviser les travaux du Secrétariat sur le rapprochement des statistiques du commerce et des statistiques sur les entreprises dans le cadre de la mondialisation ;
- assurer une coordination et une coopération aussi étroites que possible avec les offices statistiques nationaux et les autres organisations internationales actives dans ce domaine, conclure des accords de coopération et poursuivre l'application de ceux qui existent déjà si nécessaire. Le Groupe de travail s'efforcera en particulier de continuer d'organiser des réunions avec Eurostat, de manière à éviter les doubles emplois.

17. Le CSTAT est invité à recommander que le mandat du WPTGS soit prolongé parallèlement à son propre mandat.

Recommandation

18. Le Comité est invité à approuver la recommandation du Bureau du STESWP (dans l'attente de la décision finale qui sera prise au cours de la réunion de juin du Groupe de travail) de mettre fin à l'existence du Groupe de travail au terme de son mandat, en notant que le réseau mis en place continuera à fonctionner de manière plus informelle. Le Comité est également invité à recommander la prolongation des mandats du WPNA, du Groupe d'experts sur l'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) et du WPTGS, dans la mesure où ils restent pertinents au regard des priorités du Comité des statistiques.